

Image not found or type unknown



Constatation de séparation

Par **XavierMAGUIER**, le **20/09/2008 à 10:14**

Bonjour, rnrnMon épouse viens de décider de notre séparation.rnDans ce cadre elle doit prendre un appartement.rnDois-je par sécurité faire constater son départ et si oui auprès de qui avant de commencer toutes actions ?rnrnMerci de votre réponse

Par **Marion2**, le **20/09/2008 à 10:29**

Votre épouse ne doit pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du JAF. Si elle part, signalez le à la gendarmerie et faites un main courante.rnCordialement